

SERVICE / DIVISION	Service des finances / Administration	No SD SD-2023-4240
OBJET	Recommander au conseil d'augmenter le budget de fonctionnement 2023 d'un montant de 4 000 000 \$ provenant de la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manoeuvres dolosives dans le cadre de contrat public	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2023-08-30 Date CM souhaitée : 2023-09-12		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Au cours de l'année 2023, la Ville de Laval a enregistré des revenus additionnels de 4,0 M\$, provenant de la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manoeuvres dolosives dans le cadre de contrat public.</p> <p>Nous proposons d'utiliser ces revenus additionnels afin de financer comptant des dépenses en immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2023 et ainsi limiter le niveau d'endettement de la Ville. Ce geste aura également pour effet de limiter la hausse du service de la dette des prochaines années.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Augmenter le budget des revenus et des dépenses de 4,0 M\$. revenus (1-01000-0590-00-125981) dépenses (1-91109-9117-00-167230) Limiter le niveau d'endettement de la Ville. Limiter la hausse du service de la dette des prochaines années.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF L-12431 Contrôle et suivi budgétaire		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au Conseil municipal d'autoriser une augmentation du budget de fonctionnement 2023 de 4 000 000 \$ <ul style="list-style-type: none"> - augmenter les revenus provenant de la récupération des sommes payées injustement - augmenter les affectations aux paiements comptants 		